

ENGIE KITE TOUR

INSTRUCTIONS DE COURSE

ENGIE KITE TOUR - 10 au 12 mai 2019
Hendaye - Autorité organisatrice : YACHT CLUB HENDAYE - Grade 4



La mention [DP] dans une règle de ces instructions de course (IC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) incluant l'annexe F,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES
- 1.3 les règlements fédéraux, incluant le règlement de la compétition
- 1.4 En cas de traduction de ce document, le texte français prévaudra
- 1.5 Ajouter à la RCV 62.1(e) : l'action d'un drone, ou autre équipement volant, affectant de façon significative l'équité de la compétition pour un kiteboard

2. MODIFICATIONS AUX IC

Toute modification aux IC sera affichée avant 10H le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. PROGRAMME

Clôture des inscriptions à 12h le vendredi 10 mai 2019.

3.1 Jours de course

Date	Heure du briefing concurrents	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
10 mai 2019	13h00	14 h 00
11 mai 2019	10h00	A l'issue du briefing
12 mai 2019	10h00	A l'issue du briefing

- 3.2 Un briefing pour les concurrents sera organisé chaque jour devant le tableau officiel d'information, sauf si autrement indiqué au tableau officiel d'information.
- 3.3 Nombre de courses :
 - 3.3.1 8 courses par jour et par division/catégorie peuvent être disputées par un kiteboard.
 - 3.3.2 Le nombre maximum de courses consécutives est de 4
- 3.4 A l'exception du dernier jour de course, l'heure limite du dernier signal d'avertissement chaque jour est fixée à une heure avant le coucher du soleil.
- 3.5 Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16 h 00.



4. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe

Classe	Signe distinctif	Couleur du pavillon
TwinTip	Bandes verticales colorées	Pavillon T : Rouge Blanc Bleu
Foil	4 Triangles colorés	Pavillon Z : rouge noir bleu jaune
Directionnelle	Bande rouge et jaune	Pavillon Y : bande rouge et jaune

5. FORMAT DES COURSES

Les courses se dérouleront en flotte.

6. LE DEPART ET L'ARRIVEE

6.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ.

6.2 Une bouée peut être fixée au mouillage du bateau comité. Les kiteboards ne doivent pas passer entre cette bouée et le bateau du comité de course.

6.3 Pour prévenir les kiteboards qu'une séquence de départ va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore, au moins 5 minutes avant le signal d'avertissement.

6.4 Procédure de départ :

Minutes avant le départ	Signal	Signal sonore	Signification
5'	Pavillon de Classe ou ENGIE	Un	Attention
3	Pavillon de classe affalé Pavillon rouge	Un	Avertissement
2'	Pavillon rouge affalé Pavillon Jaune	Un	Préparatoire
1'	Pavillon jaune affalé	Un long	Une minute
0'	Pavillon vert	Un	Départ

Ceci modifie la RCV 26.

6.5 La RCV 30.4 s'appliquera à chaque départ. Ceci modifie la RCV 30.4

6.7 Un kiteboard qui ne prend pas le départ au plus tard deux minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

6.8 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon Bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

6.9 Les kiteboards ayant fini et n'étant plus en course doivent s'écarter de la zone d'arrivée. [DP]

7. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLES

7.1 Le temps limite pour que le premier kiteboard ayant effectué le parcours finisse est de 12 minutes. Si aucun kiteboard ne finit dans ce temps limite, le comité de course doit annuler la course. Ceci modifie la RCV 32.1.

7.2 Les kiteboards ne finissant dans la fenêtre pour finir seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les RCV 63.1 et A5.

8. PARCOURS ET ZONES DE COURSE

8.1 Les schémas en annexe décrivent les parcours, les marques, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté requis de chaque marque

8.2 Les parcours ne seront pas réduits. Ceci modifie la RCV 32.

8.3 Les zones de course et la zone sécurisée sont précisées lors du briefing et affichées au tableau officiel.

8.4 Les affectations dans les poules et les zones de course (le cas échéant) seront affichées au moins 30 minutes avant leur entrée en vigueur.

9. IDENTIFICATION ET PUBLICITE [DP]

9.1 Lorsque fourni par l'AO, les kiteboards et concurrents doivent porter ou arborer ce qui suit, comme demandé :

- 9.1.1 un dossard de la compétition pour chaque concurrent quand il est sur l'eau, avec un numéro de course individuel, porté par-dessus tous les équipements et vêtements
- 9.1.2 la publicité de l'épreuve
- 9.1.3 une caméra et autres équipements média
- 9.1.4 des équipements de tracking et de chronométrage
- 9.2 La publicité des épreuves précédentes devra être enlevée.

10. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 10.1 Le tableau officiel d'information se trouve au YCH et le mât de pavillons est situé à proximité du club. En cas de zones de course multiples, le mât de pavillons sera repris au plus près de la zone technique de course définie du jour.
- 10.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, « 1 minute » est remplacé par « pas moins de 20 minutes » dans Signaux de course. Ceci modifie Signaux de course.
- 10.3 Quand un signal visuel est envoyé au-dessus d'une flamme de zone ou groupe, ce signal s'applique à cette zone ou à ce groupe uniquement. Ceci modifie le préambule de Signaux de course.
- 10.4 Les informations spécifiques à l'épreuve seront affichées au tableau officiel d'information avant le premier briefing concurrents, seront disponibles sur le site de l'épreuve et des copies pourront être remises sur demande.
- 10.5 Quand les pavillons Aperçu sur H sont envoyés à terre, les kiteboards qui sont à terre ne doivent pas quitter la plage. Ceci modifie Signaux de course. **[DP]**

12. REGLES DE SECURITE

- 12.1 La zone technique de stockage est située sur la partie Est de la plage réservée à l'EKT d'Hendaye. A terre, il est demandé aux concurrents de positionner leurs planches de kite avec les ailerons dirigés vers le sol, afin d'éviter tout accident. (DP)
- 12.2 La zone de décollage et d'atterrissage est située sur la partie ouest de la plage réservée à l'EKT d'Hendaye. Les concurrents ne doivent pas rester l'aile en l'air, une mise à l'eau rapide ou un atterrissage de l'aile sont obligatoires dans des délais les plus courts possibles. (DP)
- 12.3 Les kiteboarders doivent se conformer aux instructions du beach marshall. (DP)
- 12.4 Contrôle de la sortie sur l'eau et du retour à terre :
Un élargement (sortie et retour) sera mis en place à proximité de la zone technique. **NOTA : pour des raisons de sécurité, un concurrent devra venir élarger sans son Kite**
 - a) Chaque concurrent devra signer la liste d'élargement dans la zone qui lui est réservée en face de son nom et numéro de voile
 - avant d'aller sur l'eau à la demande du directeur de course
 - et après chaque retour à terre
 - b) L'élargement départ sera ouvert 20 mn avant le premier signal d'avertissement du jour jusqu'à la fin du temps limite pour prendre le départ de la course concernée.
 - c) L'élargement retour après un retour à terre devra être effectué au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier à la course concernée. Le délai pourra si nécessaire être prolongé par le directeur de course ou le jury.
 - d) Un concurrent qui n'a pas élargé au départ d'une course ou groupe de courses sans retour à terre ou au retour d'une course ou groupe de courses sans retour à terre sera classé DSQ sans instruction à la course la plus proche de l'infraction. Ceci modifie RCV A4 et A5.
- 12.5 Un kiteboard qui abandonne une course doit le signaler au directeur de course aussitôt que possible. (DP)
- 12.6 Pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un kiteboard d'accepter une remorque et d'être ramené à terre.
- 12.7 **Matériels de sécurité**
Les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau
 - Les combinaisons isothermiques dans une eau de 18° et moins
 - Le port du casque conforme norme NF Kite (le port du casque est obligatoire depuis le décollage de l'aile jusqu'au retour à terre)
 - Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité 50N conforme à la division 240 ou une veste de protection conforme à la division 240
 - Un dispositif luminescent de sécurité conforme à la division 240
 - Un déclencheur et un libérateur conformes NF Kite
 - Un dispositif coupe ligne adapté aux conditions de compétition

12.8 Pavillon V

La procédure d'assistance d'urgence s'applique telle que définie en annexe Procédure d'assistance d'urgence. Ceci modifie Signaux de Course.

Lorsque cette IC est en application, l'IC 16.1 ne s'applique plus aux accompagnateurs concernés.

12.9 Le pavillon G envoyé à terre signifie : « les kiteboards ne doivent pas quitter la plage. Attendez de plus amples informations. » (DP)

12.10 Le pavillon G envoyé sur l'eau signifie : « les kiteboards doivent revenir à la plage aussitôt que raisonnablement possible ». (DP)

12.11 La navigation est rigoureusement interdite dans les zones de baignade.

13 CLASSEMENT

Voir règlement.

14. SYSTEME DE PENALITE

L'annexe T des RCV, Conciliation, s'appliquera.

15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

15.1 a) Les formulaires de réclamation sont disponibles au YCH. Les réclamations et demandes de réparation doivent y être déposées dans le temps limite.

b) Le temps limite de réclamation pour le directeur de course, le jury, et pour les réclamations et demandes des concurrents pour des règles autre que celles du chapitre 2 (hors RCV14) est de 30 minutes après que le dernier a fini la dernière course du jour ou que le directeur de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

c) Des avis seront affichés au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation, pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions commenceront à l'heure affichée. Les instructions peuvent débiter jusqu'à 15 minutes avant la fin du temps limite de réclamation.

d) Les avis des réclamations du directeur de course ou du jury seront affichés pour informer les kiteboards selon la RCV 61.1(b).

e) Une liste des kiteboards pénalisés RCT/DCT pour avoir causé un emmélage sera affichée.

f) Le dernier jour de course programmé, une demande de réouverture doit être déposée dans le temps limite de réclamation si la partie a été informée de la décision la veille ou dans les 30 minutes après que la partie a été informée de la décision ce jour. Ceci modifie la RCV 66.

16. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]

16.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les kiteboards courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les kiteboards aient fini ou abandonné ou que le directeur de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

16.2 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

17. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un kiteboard qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les kiteboards.

18. PRIX

Des prix en nature seront remis aux podiums des différents classements le dimanche 12 mai à 16h30.

19. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désigné-e-s :

Directeur de course : Didier Flamme

Président du comité de course : Roland Dano

Présidente du jury : Corinne Aulnette

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf

ANNEXE PROCEDURE D'ASSISTANCE D'URGENCE

1. PAVILLON V :

Envoyé à terre au mât officiel ou sur les bateaux du comité de course, le pavillon V du code signifie :
« JE DEMANDE ASSISTANCE AUX ACCOMPAGNATEURS».

2. CONDUITE A TENIR :

2.1 A terre :

Les accompagnateurs accrédités présents sur le site doivent se mettre à la disposition du leader sécurité de leur zone de course qui leur fixera une tâche.

2.2 Sur l'eau :

Les accompagnateurs accrédités présents sur la(es) zone(s) de course concernée(s) doivent rentrer en contact VHF avec le leader sécurité en utilisant le canal affecté à la surveillance de la zone concernée, et se mettre à sa disposition.

2.3 Pendant la durée d'envoi du pavillon V sur l'eau, l'IC 16.1 ne s'applique plus aux accompagnateurs accrédités

2.4 L'affalée du pavillon V signifie la fin de la procédure d'assistance d'urgence. Les accompagnateurs accrédités doivent alors immédiatement se conformer à l'IC 16.1.

ANNEXE PARCOURS

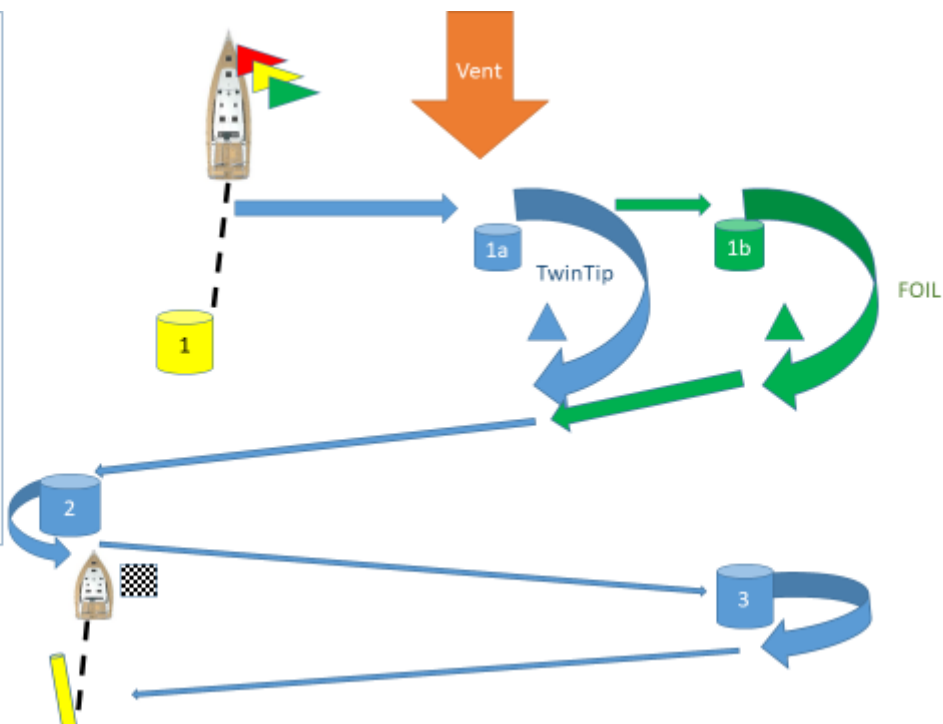
Description des parcours incluant l'ordre de passage des marques, leur description et leur côté requis

Parcours 1A :

Twin-Tip
 Départ
 1a
 2
 3
 Arrivée

Foil/Directionnelle:
 Départ
 1b
 2
 3
 Arrivée

Bouée Dégagement ▲

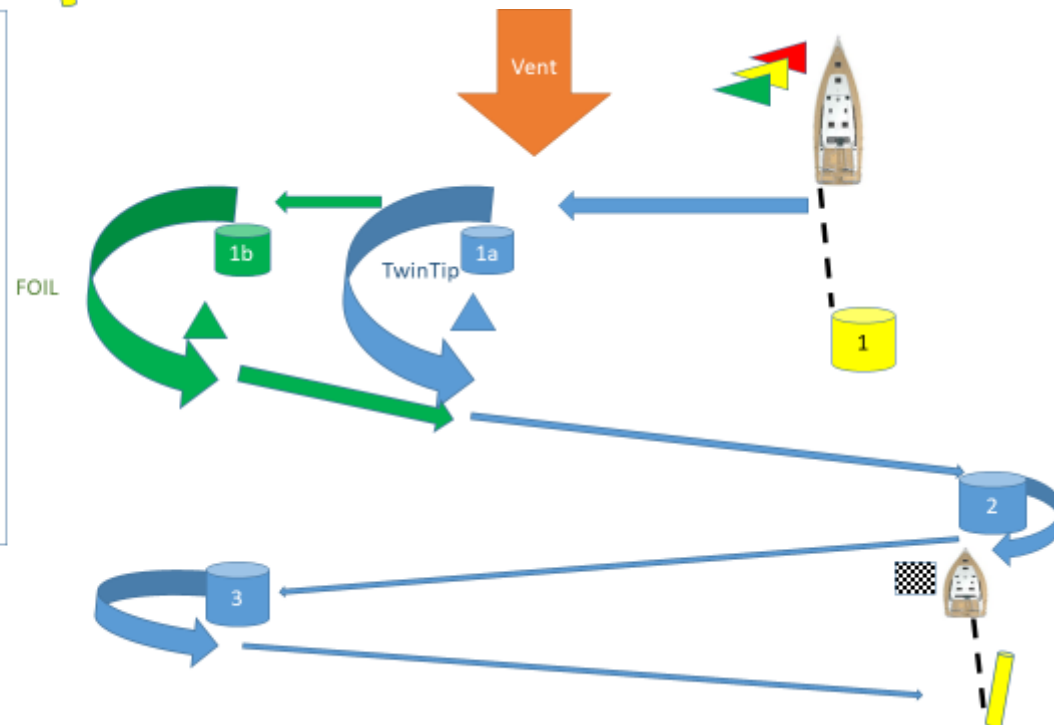


Parcours 1B :

Twin-Tip
 Départ
 1a
 2
 3
 Arrivée

Foil/Directionnelle:
 Départ
 1b
 2
 3
 Arrivée

Bouée de dégagement ▲

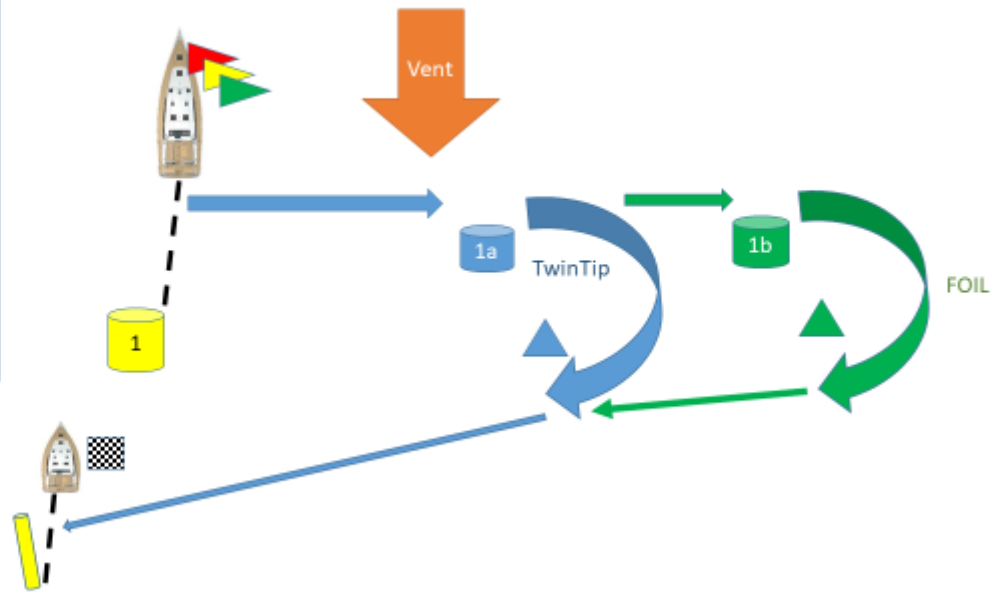


Parcours 2 :

Twin-Tip
 Départ
 1a
 Arrivée

Foil/Directionnelle :
 Départ
 1b
 2
 Arrivée

Bouée de dégagement ▲

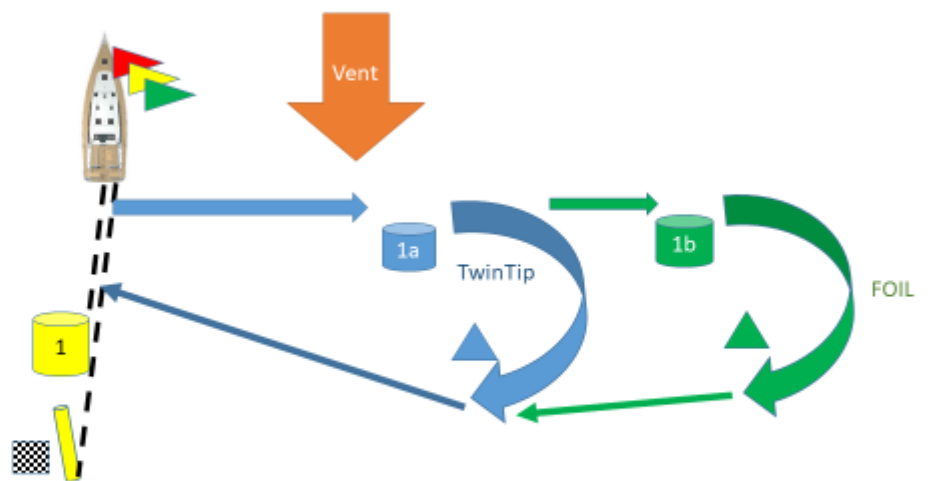


Parcours 3a :

Twin-Tip
 Départ
 1a
 Arrivée

Foil/Directionnelle :
 Départ
 1b
 Arrivée

Bouée de dégagement ▲

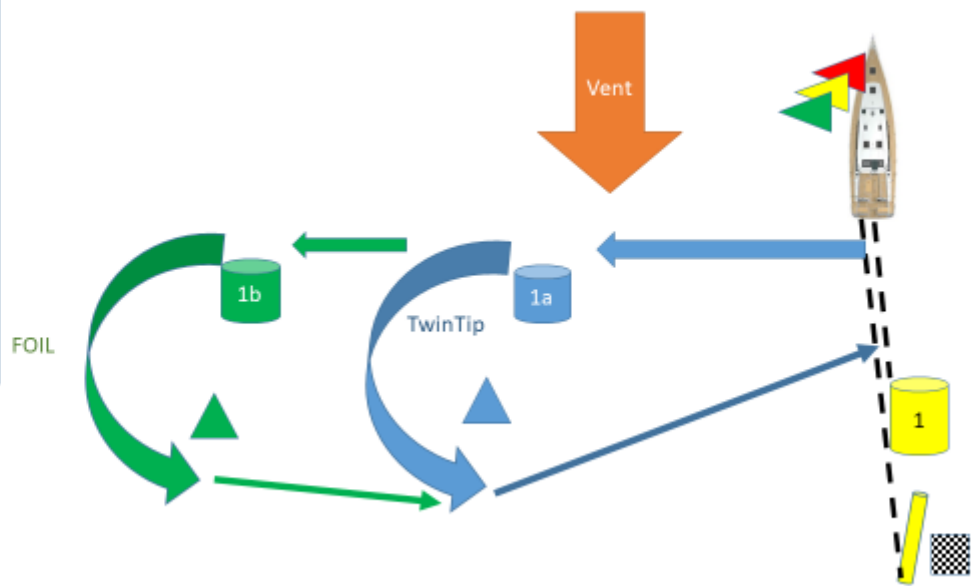


Parcours 3b :

Twin-Tip
 Départ
 1a
 Arrivée

Foil/Directionnelle :
 Départ
 1b
 Arrivée

Bouée de dégagement

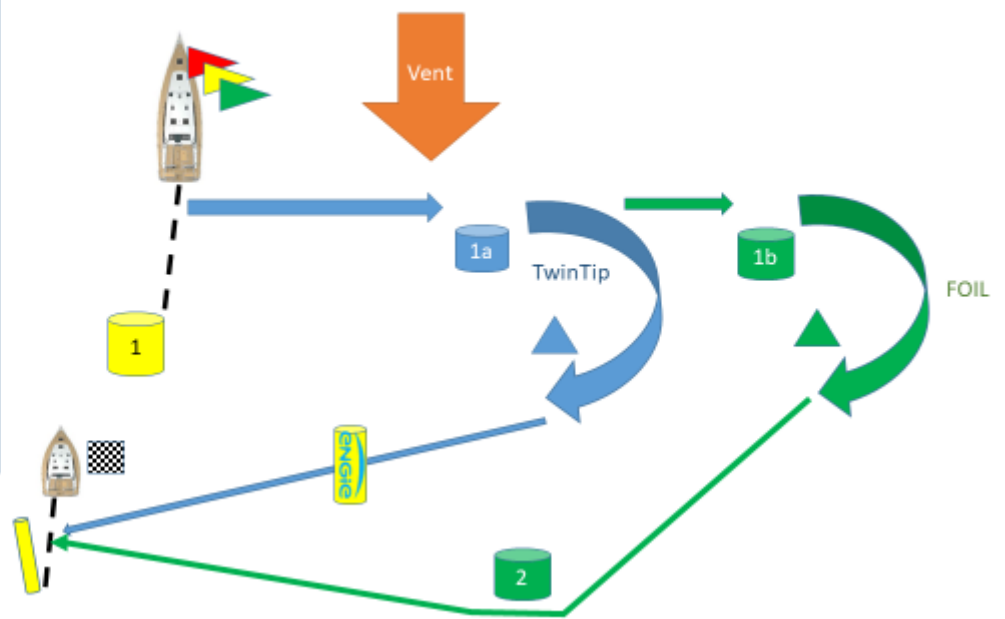



Parcours 4 :
 Avec Obstacle
 +12knt

Twin-Tip
 Départ
 1a
 Arrivée

Foil/Directionnelle :
 Départ
 1b
 2
 Arrivée

Bouée de dégagement

Parcours 1B : avec obstacles
Condition minimum 12knt

Twin-Tip

Départ

1a

2

3

Arrivée

Foil/Directionnelle : sans obstacles

Départ

1b

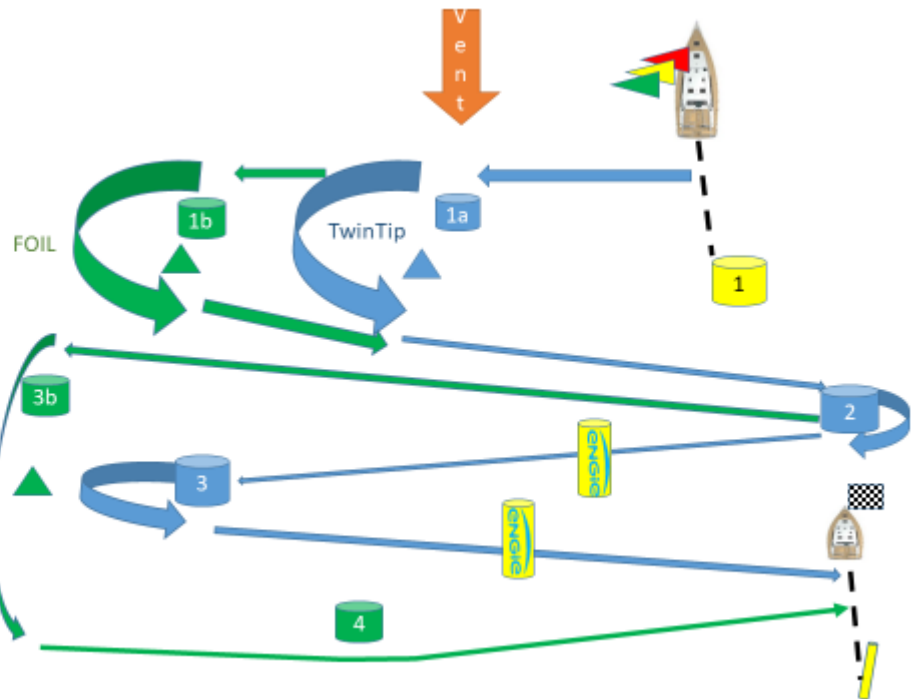
2

3b

4

Arrivée

▲ Bouée de dégagement



Parcours 1A : avec obstacles
Condition minimum 12knt

Twin-Tip

Départ

1a

2

3

Arrivée

Foil/Directionnelle : sans obstacles

Départ

1b

2

3b

4

Arrivée

▲ Bouée de dégagement

